

*Ordonné*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, que le bill passe.

*Ordonné*, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : " Acte concernant l'acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement."

Bill intitulé : " Acte pour amender certains actes concernant les droits de douane et d'accise."

Bill intitulé : " Acte concernant la créance du gouvernement contre la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada."

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de Québec, ainsi que l'acte concernant le Pilotage de 1873, avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les poids et mesures," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant certaines terres de l'Artillerie et de l'Amirauté dans les provinces d'Ontario et de Québec," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à l'inspection du pétrole," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour pourvoir à l'inspection du pétrole," et lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

*Ordonné*, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant certaines terres de l'Artillerie et de l'Amirauté dans les provinces d'Ontario et de Québec," et lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

*Ordonné*, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les poids et mesures," et lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

*Ordonné*, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par M. Cartwright,

*Résolu*, que lorsque la Chambre s'ajournera elle reste ajournée jusqu'à deux heures p.m. aujourd'hui.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par M. Tupper,

*Ordonné*, que l'honoraire payé sur le bill pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer d'Albert, soit remboursé.